



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Objet : Nomenclature des installations classées
Bénéfice des droits acquis

Réf : Votre courrier du 10 mai 2016

P.J. : Liste des installations classées autorisées sur le site

Monsieur le directeur,

Par courrier du 10 mai 2016, vous avez déposé une demande de bénéfice des droits acquis au titre des rubriques 4XXX et avez proposé l'actualisation du statut administratif de votre site situé sur la commune d'Estrées-Saint-Denis.

J'ai l'honneur de vous donner acte de ce classement.

Le nouveau classement de vos installations est repris dans le tableau joint au présent courrier.

Il sera repris dans l'arrêté préfectoral réglementant vos activités à l'occasion d'une éventuelle modification de cet arrêté.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Beauvais, le 9 mars 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Chef du bureau de l'environnement

Christophe VALLET

**Société FMC AUTOMOBILES
Monsieur JACEK
RN 17
60190 ESTREES ST DENIS**

03 44 06 12 34
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr

ANNEXE

Classement ICPE de l'établissement FMC AUTOMOBILES à FRANCIERES

Rubrique	Intitulé	Caractéristiques	Régime
1510-2	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des). Le volume des entrepôts étant : 2. supérieur ou égal à 50 000 m ³ , mais inférieur à 300 000 m ³	Tonnage de matières combustibles susceptible d'être stocké : 1500 T Volume entrepôt A : 174 232 m ³ Volume entrepôt B : 112 632 m ³ Total : 286 864 m³	Enregistrement
2910-A.2	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel..., si la puissance thermique nominale de l'installation est : 2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	Puissance thermique totale : 8,014 MW Magasin A : 10 x 300 kW Magasin B : 8 x 235 kW Quai A : 400 + 380 + (2 x 109) Quai B : 4 x 380 kW Chaufferie : 2 x 308 kW	Déclaration avec contrôle périodique (*)
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installa compris dans les cavités souterraines étant : 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	Quantité totale susceptible d'être présente : 95 t (ex : produit lave glace, dégivrant)	Déclaration avec contrôle périodique (*)
1530-3	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³	Volume de papiers-cartons susceptible d'être stocké : 2000 m³	Déclaration
2663-2.c	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : c) supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 10 000 m ³	Volume susceptible d'être stocké : 9500 m³	Déclaration
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	Puissance maximale de courant continu : 200 kW - Magasin A : 64 kW - Magasin B : 93 kW	Déclaration
1185	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la	Quantité totale susceptible d'être présente : 0.150 t - climatisation (R134A, R404A, R410A) :	Non classé



Rubrique	Intitulé	Caractéristiques	Régime
	couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)		
1532	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m ³	Volume de bois susceptible d'être stocké : 500 m³ - palettes (bois)	Non classé
1611	Acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70%, phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique (emploi ou stockage de) La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 50 t	Rubrique supprimée au 1/06/2015 par décret du 3 mars 2014 Rubrique équivalente 4000 : NA Danger selon CLP : Skin Corr. 1A	Non classé
2410-B	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues : B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant : inférieure à 50 kW	Puissance installée : 25 kW	Non classé
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur : La surface de l'atelier étant inférieure à 2 000 m ²	Surface de l'atelier : 200 m²	Non classé
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 15 t	Quantité totale susceptible d'être présente : 5 t	Non classé
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 500 t	Quantité totale susceptible d'être présente : 5 t	Non classé
4330	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température	Quantité totale susceptible d'être présente : 0.5 t (ex : kit RT)	Non classé



Rubrique	Intitulé	Caractéristiques	Régime
	d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée ¹ . La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : inférieure à 1 t		
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 20 t	Quantité totale susceptible d'être présente : 10 t (ex : huile, kit RT)	Non classé
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 100 t	Quantité totale susceptible d'être présente : 10 t	Non classé
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : Essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. 2. Pour les autres stockages : inférieure à 50 t au total	Quantité totale susceptible d'être présente : 10 t	Non classé

